

Instructions relatives à l'admission post Bac dans l'académie de Rennes rentrée 2008

LA PROCEDURE CANDISUP

Les universités, les IUT de Bretagne et le rectorat d'académie utilisent pour la 4ème année consécutive une procédure commune de gestion des candidatures.

Les finalités de ce travail en commun visent à améliorer le dispositif d'inscription dans l'enseignement supérieur pour :

- mieux informer les lycéens sur les formations de l'enseignement supérieur, afin de mieux éclairer leurs choix
- garantir une égalité de traitement des candidatures : un seul calendrier, une seule procédure
- gérer les candidatures en garantissant la liberté des candidats dans l'expression de leurs vœux et en préservant les modalités de classement des candidats par les établissements
- harmoniser les procédures d'inscription en rendant leur fonctionnement plus efficace, par réduction des doubles comptes

Les demandes d'admission sont à effectuer par Internet sur le site :

<http://candisup.univ-bretagne.fr>

Sont concernées toutes les formations de 1^{ère} année conduisant :

- à l'université (accès dit « libre ») :
 - 1^{ère} année de licence-LMD
 - 1^{ère} année de médecine-dentaire-sage-femme
 - 1^{ère} année de pharmacie
- aux DUT et BTS des lycées publics de l'éducation nationale (accès dit « sélectif »)
- au DCG, diplôme de comptabilité et de gestion des lycées publics
- à la classe de mise à niveau hôtellerie-restauration du lycée hôtelier de Dinard

Ne sont pas gérées par CANDISUP :

- les demandes d'inscription en STS des lycées privés sous contrat de l'académie (se renseigner auprès des établissements privés)
- les demandes d'inscription en DEUST (se renseigner auprès des universités)
- Les demandes d'inscription en BTSA des établissements publics de formation initiale scolaire : deux procédures d'inscription. Les candidats peuvent se renseigner et se pré-inscrire sur :

<http://www.btsa.educagri.fr>

du 1^{er} au 31 mars 2008 pour les sections préparatoires au BTSA de la plupart des académies

<http://www.admission-postbac.fr>

du 20 janvier au 25 mars 2008 pour les sections préparatoires au BTSA des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, La Réunion, Nantes et Poitiers.

- Les demandes d'inscription en CPGE, prépas intégrées (CPP – CPI –CPPBx) et écoles d'ingénieurs en 5 ans (ENI – GEIPI – PEiP – ESISAR – ISTIA - INSA), en classe de mise à niveau arts appliqués du lycée Vauban de Brest : se renseigner et s'inscrire sur le site

<http://www.admission-postbac.fr>

Le site CANDISUP comprend :

- Une page « information générale » : elle présente la procédure CANDISUP et son calendrier
- Une page « information – procédure accès libre » (université)
- Une page « information – procédure accès sélectif » (IUT, STS)
- Des liens pour accéder aux listes de formation (en accès libre et en accès sélectif) et à la saisie des vœux par le candidat
- Une rubrique FAQ « foire aux questions » recensant les principales questions ou difficultés que peut rencontrer sur le site le candidat lors de sa demande d'admission
- Une rubrique Aide « aide à la connexion »

Diffusion d'un code d'accès aux candidats au Baccalauréat dans l'académie de Rennes

Tous les candidats au baccalauréat¹ 2008 dans l'académie de Rennes reçoivent à leur domicile un code personnel d'accès à CANDISUP durant la 2ème quinzaine de février : « mailing 1 » (annexe n° 2)

Ce code confidentiel permet :

- de déposer les vœux
- de compléter et vérifier le contenu du dossier
- de suivre ultérieurement l'évolution du traitement des candidatures émises (connexion indispensable)
- de faire les choix (phases de connexion obligatoires)

Comme en 2007, les lycées sont destinataires de la liste des codes personnels d'accès CANDISUP reçus par leurs élèves.

Cette procédure permet d'éviter des difficultés d'accès à la connexion, provoquées par la perte de code de certains candidats.

Les coordonnées et informations concernant les candidats au baccalauréat 2008 dans l'académie sont partiellement pré - remplies. Pour ces candidats, il s'agit :

- de les vérifier attentivement
- de renseigner les champs « téléphone » et « mèl » dans la rubrique : Vos coordonnées (bouton « afficher » puis « modifier »).
- de compléter le champ « cursus scolaire »
- de valider les modifications

Obtention d'un code d'accès pour les autres candidats

Pour les autres candidats (candidat d'une autre académie, étudiant déjà titulaire du Bac, candidat libre, élève d'un établissement hors contrat, élève scolarisé à l'étranger, terminale BT de l'académie, élève scolarisé en MAN², il s'agit :

- d'obtenir un code CANDISUP : (rubrique « vous n'êtes pas candidat au Bac dans l'académie de Rennes : obtenir un code d'accès »)
- de renseigner toutes les rubriques avec attention
- de valider ⇒ un code d'accès CANDISUP est alors automatiquement attribué au candidat

¹ Bacs généraux, technologiques, professionnels Education Nationale et Agriculture, mais aussi BTA.

² Les terminales BT et classes de mise à niveau - MAN (hôtellerie/arts appliqués) ne reçoivent pas de code et doivent saisir leurs coordonnées.